



Mont
Saint
Aignan

DÉCISION N°2026- 70

Espace Marc-Sangnier - CREATION D'UNE TARIFICATION PONCTUELLE

Le Maire de MONT-SAINT-AIGNAN,

VU l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération DEL2026-04-04 du 2 avril 2026 portant sur la délégation d'attributions au Maire de déterminer un tarif à caractère temporaire ou ponctuel ;

VU la délibération DEL2026-06-14 du 18 juin 2026 portant sur la modification des tarifs municipaux au 1^{er} septembre 2026 ;

CONSIDÉRANT le co-accueil du spectacle tout public « Comme un frère », de la compagnie Le Chat Foin et mis en scène par Yann Dacosta, entre la Ville et le Centre dramatique national de Normandie-Rouen prévu du 26 au 28 novembre 2026 à l'Espace Marc-Sangnier ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la demande formulée au regard des conditions de la billetterie de l'Espace Marc-Sangnier et du CDN de Normandie-Rouen ;

CONSIDÉRANT l'intérêt d'aligner les tarifs lors d'un co-accueil ;

CONSIDÉRANT que les tarifs ponctuels suivants seront valables uniquement sur le spectacle « Comme un frère » de la séance du vendredi 27 novembre 2026 à 19 heures à l'Espace Marc-Sangnier :

- Tarif plein : **10 €** (dix euros) ;
- Tarif réduit (demandeur d'emploi, élève de l'école municipale d'enseignements artistiques, moins de 18 ans) : **5 €** (cinq euros) ;
- Tarif solidaire (bénéficiaires de l'AAH, du RSA ou de l'Aspa) et étudiant : **1 €** (un euro) ;

DECIDE :

Article 1 : La création d'une tarification ponctuelle, de 10 €, 5 € et 1 €, valable uniquement sur la billetterie du spectacle « Comme un frère » du vendredi 27 novembre 2026 à 19 heures à l'Espace Marc-Sangnier dans le cadre du co-accueil avec le Centre dramatique national de Normandie-Rouen ;

Article 2 : que les recettes seront portées en compte au budget de l'exercice 2026 ;

Article 3 : Madame la Directrice générale des services est chargée de l'application de la présente décision dont l'ampliation est transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Maritime et à Monsieur le Comptable public.

Fait à Mont-Saint-Aignan le **30 JUIN 2026**



François VION
Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604511-20260630-202670-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2026

Certifie exécutoire par la transmission en Préfecture
Et la publication en date du